

L'hon. M. Harkness: Toute la question est à l'étude et nous entreprenons l'essai du système NEAR pour déterminer s'il est pratique pour nous. Nous commencerons cet essai prochainement. Pour ce qui est des sirènes qui n'ont pas fonctionné, nombre de panes tenaient au fait que les circuits téléphoniques et autres qui actionnent les sirènes n'étaient pas bien branchés. L'entreprise n'en est qu'à ses débuts et, l'honorable député s'en rend compte, comme toute autre du genre elle se heurte à bien des difficultés que, cependant, on ne tardera pas à aplanir.

L'hon. M. Martin: Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai, comme on l'a prétendu en Colombie-Britannique, que, malgré la ligne de conduite provinciale, des personnes qui reçoivent de l'assistance sociale sont contraintes de se joindre au corps de protection civile de l'armée, sous peine de se voir privées de leurs allocations? La question a été soulevée par un membre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, le 27 février dernier. Le ministre peut-il nous dire s'il connaît de tels cas et, s'il en existe, quelle mesure a prise le gouvernement pour qu'il ne s'en produise plus?

L'hon. M. Churchill: Qui était le député en question? Était-il libéral?

L'hon. M. Martin: Non. On aurait pu s'attendre qu'il le fût, du fait qu'un libéral est toujours à son affaire. Mais il s'agit ici de M. Randolph Harding, député PSD de Kaslo-Slocan.

L'hon. M. Harkness: Comme l'honorable représentant l'admettra, il m'est impossible de savoir ce que font les agents locaux du bien-être. Tout ce que je connais de semblable, c'est le cas survenu à Saint-Boniface. Et tout ce que j'en sais je l'ai appris par les journaux, comme l'honorable représentant. En ce qui nous concerne, nous ne sommes nullement responsable de tels gestes, comme le sait l'honorable représentant.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le ministre a dit il n'y a pas longtemps que le premier ministre était chargé de coordonner les mesures d'urgence et l'Organisation des mesures d'urgence, et sans doute aussi les résultats des cours de survivance, de même que tous les aspects de ce problème. Le ministre s'est dit très satisfait de la coordination qui a été établie. D'après lui, tout se passerait très bien.

Si jamais se produisait l'événement terrible en prévision duquel nous nous préparons—et contre lequel certains de ces préparatifs ne seront vraisemblablement pas très efficaces, étant donné le genre de danger qui nous menace—la coordination des opérations

de survivance et autres choses du genre serait centralisée au quartier général d'urgence du gouvernement qu'on est en train d'aménager. Elle offrirait une certaine sécurité, je suppose, contre les retombées et contre le souffle de certaines explosions. Bien sûr, rien ne saurait nous protéger contre une attaque directe de la bombe ou du missile le plus perfectionné. Si c'est là que ces mesures d'urgence doivent être coordonnées, comment le premier ministre pourra-t-il s'en charger, advenant que la responsabilité lui en incombe à ce moment-là, s'il ne se trouve pas au quartier général d'urgence du gouvernement mais, comme il l'a déclaré, dans son abri de la rue Sussex?

L'hon. M. Harkness: Il est manifeste que cette question n'a rien à voir aux crédits à l'étude. Le député devrait poser cette question au premier ministre lorsque l'Organisation des mesures d'urgence fera l'objet d'un débat. Les opérations de sauvetage, les réseaux d'alerte, l'entretien de la radio d'urgence et des autres moyens de communication de ce genre et l'aide aux autorités civiles relèvent du ministère de la Défense nationale. C'est à nous qu'il incombe d'assurer ces services.

L'hon. M. Martin: Vu ce que le ministre vient de dire au chef de l'opposition et vu le vif intérêt que ces questions suscitent au Canada, pourrais-je demander au ministre si nous aurons l'occasion de discuter de ce sujet d'ici un mois environ. Le ministre qui est comptable d'un secteur de la protection civile a beau jeu de dire qu'il n'a rien à voir aux abris, que ce n'est pas lui qui décidera si le premier ministre demeurera au 24, rue Sussex, advenant une situation d'urgence. Il est facile pour un ministre d'adopter une telle attitude tout comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a aussi des responsabilités à cet égard, échappe aisément à toute critique au cours du présent débat. Toutefois, à cause de cette répartition des responsabilités, les membres du comité et les Canadiens ont peine à savoir quelle est la ligne de conduite du gouvernement et quels progrès ont été accomplis.

Par exemple, l'irritation éprouvée par le premier ministre du Manitoba devant l'absence d'une politique fédérale clairement définie nous inspire des questions très importantes. Le premier ministre du Manitoba s'est bâti lui-même un abri mais il a été déçu. Il a déclaré qu'il n'y consacrerait plus une heure de loisir parce que la politique fédérale en matière de défense civile était trop équivoque. Le ministre peut-il nous dire si